



Epicentre

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Epicentre

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Epicentre,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Epicentre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le trésorier le 15 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4 « Financements et dons (à recevoir et perçus d'avance) » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable appliqué au 31 décembre 2019 relatif aux financements octroyés à l'association Epicentre par les bailleurs publics institutionnels et les organismes privés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier arrêté le 15 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Joël Fusil

Isabelle Tracq-Sengeissen

Bilan ASSOCIATION EPICENTRE au 31 Décembre 2019

en euros	ACTIF				en euros	PASSIF	
	Brut	Amort.	Net 2019	Net 2018		2019	2018
Concessions/licences	158 281	124 959	33 322	34 870	Fonds statutaire		
Immobilisations en cours					Fond de réserve		
Immobilisations incorporelles	158 281	124 959	33 322	34 870	Fonds Générosité Publique	141 494	148 318
Installations et divers aménagements	1 592	1 592	0	0	Autres réserves		
Matériels, mobilier, informatique	211 187	150 137	61 051	59 864	Fonds disponibles	141 494	148 318
Autres immobilisations	20 216	14 231	5 985	8 614			
Immobilisation en cours	5 009		5 009		Résultat	-16 447	-6 823
Immobilisations corporelles	238 005	165 960	72 045	68 477	Total fonds propres	125 047	141 494
Titres de participations	16		16	16			
Créances sur participations et associations rattachées							
Prêts	74 271		74 271	7 444			
Dépôts et cautionnements	74 287	0	74 287	7 460			
Immobilisations financières							
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	470 573	290 919	179 653	110 807	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	125 047	141 494
Stock de matières et autres approvisionnements					TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	2 650	1 907
					TOTAL FONDS DEDIES	37 587	0
Financements à recevoir	8 997 342		8 997 342	912 017	Soldes créditeurs de banque	135 108	2 388
Legs à recevoir				0	Dettes financières sur groupe MSF	1 519 324	656 989
Créances clients groupe MSF	407 512		407 512	277 892	Dettes autres sections MSF	770 643	1 095 683
Créances sur autres sections MSF	1 353 529		1 353 529	1 782 062	Dettes fournisseurs	213 482	148 046
Clients et comptes rattachés	13 907		13 907	58 560	Dettes fiscales et sociales	1 399 896	1 268 073
Autres créances	167 561		167 561	57 191	Indemnités à payer		
Créances brutes	10 939 851	0	10 939 851	3 087 721	Autres dettes	0	0
Valeurs mobilières de placement					Dettes	4 038 453	3 171 179
Banques et CCP	259 449		259 449	133 782			
Soldes trésorerie missions	231 446		231 446	83 626	Financements perçus d'avance	229 296	105 031
Caisses	4 106		4 106	4 363	Ecart de conversion passif	3 929	2 026
Dons à l'encaissement					Produits constatés d'avance	7 205 210	21 820
Disponibilités	495 001	0	495 001	221 772	Comptes de régularisation	7 438 435	128 877
Ecarts de conversion actif	2 650		2 650	1 541			
Charges constatées d'avance	25 017		25 017	21 616			
Comptes de régularisation	27 667	0	27 667	23 157			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 462 519	0	11 462 519	3 332 650	TOTAL PASSIF EXIGIBLE	11 476 888	3 300 056
TOTAL ACTIF	11 933 092	290 919	11 642 172	3 443 457	TOTAL PASSIF	11 642 172	3 443 457
Engagements reçus*				2 241 826	Engagements donnés*		2 241 826

Compte de résultat ASSOCIATION EPICENTRE au 31 décembre 2019

CHARGES			PRODUITS		
en euros	2019	2018	en euros	2019	2018
Médicaments et matériel médical	729 131	509 966	Dons organismes privés	3 734 962	2 057 210
Nourriture	6 997	9 940	Cotisations		
Matériel logistique et sanitation	101 193	114 441	Dons privés	3 734 962	2 057 210
Equipement et matériel	510 006	302 164			
Matières, fournitures et petits matériels	97 065	146 265	Produits solidaires		
Etudes et prestations incorporées	412 315	392 915	Livres		
Achats pour revente	374	160	Guide-lines		
Variation de stocks de matières & autres appros	0	233	Autres		
Achats de matières & autres appros	1 857 081	1 476 084	Ventes de produits	0	0
Prestations de services diverses	243 663	316 717	Groupe MSF France	4 627 792	5 115 546
Loyers et charges locatives	780 217	986 761	Autres MSF	2 163 574	2 350 789
Location de matériel	0	0	Extérieur	25 505	18 454
Entretien, maintenance et réparations	375 709	316 815	Prestations de services	6 816 872	7 484 789
Assurances	36 565	50 637	Financements UE	0	407 253
Documentation	81 126	31 349	Autres financements	0	407 253
Honoraires	192 273	103 984	Subventions institutionnelles	0	407 253
Information/publications	3 573	3 081	Financements et subventions d'exploitation	489 844	241 993
Transports	256 120	352 037	Autres produits de gestion courante	4 342 596	5 335 717
Déplacements et frais de mission	825 390	772 437	Reprises sur provisions, dépréciations (et amort.) et transfert. de charges	1 907	
Frais de représentation	68 097	90 847	Autres produits exploitation	4 834 347	5 577 709
Frais postaux et de télécommunication	213 904	192 425			
Frais bancaires et assimilés	5 185	5 778			
Subventions d'exploitation	20 373	5 522			
Services extérieurs	3 102 193	3 228 389			
Achats et services extérieurs	4 959 274	4 704 473			
Impôts, taxes et versements assimilés	424 556	451 495			
Salaires	3 165 696	2 983 863			
Indemnités	10 391	8 532			
Charges sociales et assurances	1 544 271	1 484 563			
Charges de personnel France	4 720 358	4 476 958			
Charges de personnel national	2 571 359	2 913 997			
Salaires et charges refacturés	2 623 297	2 866 165			
Autres charges de personnel	2 623 297	2 866 165			
Charges de personnel	9 915 014	10 257 120			
Dotations aux amort., aux dépréciations et aux prov.	61 109	66 076			
CHARGES D'EXPLOITATION	15 359 953	15 479 163	PRODUITS EXPLOITATION	15 386 181	15 526 961
Agios	3	0	Produits des placements		
Pertes de change	57 570	95 925	Intérêts des comptes rémunérés	22 140	23 656
Dotations aux amort., aux dépréciations et aux prov.	2 650	1 907	Produits de change	0	6 904
CHARGES FINANCIERES	60 223	97 832	PRODUITS FINANCIERS	22 140	30 560
Charges exceptionnelles	23 826	3 174	Produits exceptionnels	56 820	15 824
CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 826	3 174	PRODUITS EXCEPTIONNELS	56 820	15 824
TOTAL CHARGES	15 444 002	15 580 168	TOTAL PRODUITS	15 465 142	15 573 345
Engagements à réaliser sur ressources affectées	37 587		Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	0	0
RESULTAT POSITIF	0		RESULTAT NEGATIF	16 447	6 823
Total général	15 481 589	15 580 168	Total général	15 481 589	15 580 168

ANNEXES 2019 DES COMPTES SOCIAUX

D'EPICENTRE

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par le règlement 99-01-CRC et ANC N°2016-07 du 05 novembre 2016.

L'activité d'Épicentre est intégrée à 100% dans la combinaison des comptes du Groupe Médecins Sans Frontières France, ainsi que dans la combinaison des comptes du mouvement MSF international.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

BILAN

1.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations situées en France sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement CRC n° 2004-06 (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément (compris entre 3 et 10 ans) et présentées dans le poste Dotations aux amortissements d'exploitation dans le compte de résultat.

Sont comptabilisés directement dans les comptes de charge des pays dans lesquels Epicentre intervient les véhicules et les ordinateurs dans la mesure où ils subissent une usure accélérée, ainsi que les constructions et équipements dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés.

Les biens destinés à des tiers bénéficiaires dans le cadre de conventions signées pour des projets sont également passés en charges.

1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de réalisation (prix d'achat et frais accessoires hors coûts de formation).

Elles sont amorties sur une période comprise entre 3 et 5 ans, selon le mode linéaire et présentées dans le poste Dotations aux amortissements d'exploitation dans le compte de résultat.

1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation détenus par Epicentre ainsi que des dépôts et cautionnements divers.

Les valeurs brutes des immobilisations financières sont constituées par leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée sur les titres de participation au regard de la situation financière des filiales à la clôture de l'exercice.

Lorsque le coût d'acquisition des dépôts et cautionnements est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4. FINANCEMENTS ET DONNS (A RECEVOIR ET PERCUS D'AVANCE)

✓ Financements institutionnels

Un changement de méthode comptable a été appliqué au cours de cet exercice aux financements octroyés par les bailleurs publics institutionnels et les organismes privés.

Jusqu'au 31 décembre 2018, les financements des bailleurs de fonds publics et institutionnels et des autres organismes privés étaient comptabilisés en produits dans le compte de résultat à hauteur des dépenses éligibles engagées sur l'exercice dans le cadre des contrats concernés. La part de financement attribuée, non consommée et non reçue en fin d'exercice était inscrite en hors bilan, pour un montant équivalent, en "engagements reçus" et en "engagements données". A compter de l'exercice 2019, ces financements sont comptabilisés en produits lors de la notification des financements. Les montants notifiés et non encore reçus à la date de clôture sont inscrits en créances dans le poste "Financements institutionnels à recevoir". La quote-part de financement non consommée à la clôture fait l'objet d'une comptabilisation en "Financements reçus d'avances" ou en "Produits constatés d'avance".

✓ Dons

Epicentre ne reçoit que des dons d'organismes privés, et ne fait pas appel à la générosité du public.

1.5. CREANCES

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsqu'elles présentent un risque de non recouvrement.

1.6. CONVERSION DES DEVICES ETRANGERES

Les créances en devises, les avoirs en devises détenus en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) et les dettes en devises sont valorisées par rapport aux taux officiels au 31 décembre de l'exercice. Les écarts de conversion sont constatés. En cas de perte latente, une provision pour perte de change est enregistrée.

1.7. FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC. Lorsque des legs ou des dons sont affectés par les testateurs et donateurs à des projets définis (crise particulière, pays spécifique), la partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées », afin de constater l'engagement pris par l'association de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat.

1.8. PROVISION POUR RISQUES

Epicentre applique les règles de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges (CRC n°2000-06). Ces provisions permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si Epicentre a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources.

Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation des ressources nécessaires à l'extinction des obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances de réalisation.

COMPTE DE RESULTAT

1.9. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le modèle de compte de résultat adopté par Epicentre est conforme au règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

1.10. DÉPENSES POUR LES MISSIONS

Les dépenses effectuées pour les missions Epicentre sont engagées selon deux procédures :

- par le siège, pour le compte des missions,
- par les missions elles-mêmes.

Les dépenses engagées par le siège sont prises en compte lors de la livraison du bien, ou lors de la réalisation effective de la prestation de service. Les dépenses effectuées par les missions (achats de matériels, salaires des employés nationaux, transports locaux...) sont comptabilisées à la date de leur paiement.

1.11. PRODUITS DES DONNS ET SUBVENTIONS

A la clôture de l'exercice, les dons affectés par des donateurs à un projet défini et qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, font l'objet d'une inscription en "Fonds dédiés".

Les ressources issues des dons et subventions sont comptabilisées en produits d'exploitation et constatées conformément aux règles de césures précisées aux points 1.4.

HORS BILAN

1.12. INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice ne représentent pas un montant significatif. Elles ne font l'objet d'aucune provision dans les comptes annuels de l'association (voir 4.1 "Engagements en matière de pensions et de retraites").

Les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la méthode des unités de crédit projeté qui consiste à projeter les droits acquis par chaque salarié à la date de son départ en retraite. Le calcul tient compte de l'inflation des salaires et de la probabilité que le salarié soit toujours dans les effectifs à la date de son départ retraite.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- ✓ départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- ✓ taux moyen d'augmentation de salaire : 1.10 %
- ✓ taux d'actualisation Iboxx Corp AA10+ : 0.77 %
- ✓ taux moyen de rotation du personnel : 7 %
- ✓ taux de charges sociales : 55.93 %

1.13. RÉGIME FISCAL

L'Association n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses activités non lucratives.

2. DETAIL DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

2.1. DETAIL DE L'ACTIF

2.1.1. DETAILS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES AMORTISSEMENTS

Rubriques et Postes	Valur Brutes en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs brutes en fin d'exercice	Cumulés en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassements	Cumul en fin d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Frais d'établissement, droit au bail											
Films produits											
Concessions/licences	192 520	16 505	50 744		158 281	157 650	18 054	50 744		124 959	33 322
Immobilisations en cours											
Immobilisations incorporelles	192 520	16 505	50 744		158 281	157 650	18 054	50 744		124 959	33 322
Terrains											
Constructions											
Installations et divers, aménagements	1 592				1 592	1 592				1 592	0
Matériel, mobilier, informatique	221 042	42 658	52 512		211 187	161 178	40 600	51 642		150 137	61 051
Autres immobilisations	28 017		7 801		20 216	19 403	2 629	7 801		14 231	5 985
Immobilisations en cours		5 009			5 009						5 009
Immobilisations corporelles	250 651	47 667	60 313		238 005	182 174	43 229	59 443		165 960	72 045
TOTAL	443 171	64 172	111 058		396 286	339 824	61 282	110 187		290 919	105 367

2.1.2. DETAIL DE L'ACTIF CIRCULANT

2.1.2.1. Titres de Participation

LIBELLE	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Montant net en fin d'exercice
Titres participation SCI MSF	16	-	16
TOTAL	16	-	16

Le titre de participation figurant à l'actif du bilan concerne l'entité du Groupe MSF : la SCI MSF pour 16 Euros (0.2% du capital).

2.1.2.2. Dépôts et cautionnement

LIBELLE	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Montant net en fin d'exercice
Garanties cautions terrains - Entités non MSF	7 444	160	7 604
Dépôts divers - Entités MSF		66 667	66 667
TOTAL	7 444	66 827	74 271

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les cautions versées sur les missions Epicentre et sont majoritairement à plus d'un an.

2.1.2.3. Financements à recevoir

LIBELLE	Montant brut en début d'exercice	Augmentation des créances	Diminutions des créances	Montants bruts en fin d'exercice	Dépréciations en début d'exercice	Dotations dépréciations	Reprise dépréciations	Dépréciations fin d'exercice	Montants nets en fin d'exercice
INSTITUT BOUISSON-BERTRAND	11 501	238 407	52 759	197 149					197 149
CEPI ESSAI VACCINAL NORD KIVU		4 003 373		4 003 373					4 003 373
CEPI ESSAI VACCINAL OUGANDA		1 225 718		1 225 718					1 225 718
DNDI HAT	4 118	137 616	4 118	137 616					137 616
DNDI LOLIPOP		67 670	13 775	53 896					53 896
DNDI LIVING STUDY	8 031	18 107	0	26 139					26 139
EDCTP NIFTY		886 424		886 424					886 424
EDCTP U.B INTENSE TB		902 219	245 270	656 948					656 948
ELSEVIER	62 521	49 197	87 843	23 876					23 876
GARDp		146 976	27 214	119 762					119 762
HARVARD	260 525	764 608	208 434	816 699					816 699
IPAS	37 008	104 342	37 008	104 342					104 342
MSF NORVEGE	51 936		51 936	0					0
OMS	13 725		13 725	0					0
INSTITUT PASTEUR		157 403	65 211	92 192					92 192
SGUL PERSISTER	9 770	650	12 006	-1 586					-1 586
SGUL RIFASHORT		44 109		44 109					44 109
UNITAID HEPATITE C	383 619	382	383 619	382					382
UNITAID-HARVARD		28 148		28 148					28 148
UNIVERSITE DE BORDEAUX	69 261	582 975	70 081	582 154					582 154
TOTAL	912 017	9 358 324	1 272 999	8 997 342	-	-	-	-	8 997 342

2.1.2.4 Créances

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

2.1.2.4.1 Créances sur groupe MSF

LIBELLE	Montant brut des créances	Dépréciation
Fondation MSF	407 512	-
TOTAL	407 512	-

2.1.2.4.2 Créances sur autres sections MSF

LIBELLE	Montant brut des créances	Dépréciation
MSF-Belgique	259 307	-
MSF-Hollande	145 363	-
MSF-International	85 624	-
MSF-Espagne	241 639	-
MSF-Suisse	621 596	-
TOTAL	1 353 529	-

Le solde des créances sur autres sections MSF correspond aux projets et à la contribution annuelle financés par les sections.

2.1.2.4.3 Créances clients et comptes rattachés et autres créances

LIBELLE	Montant Brut	Dépréciation
Clients, comptes rattachés et avances versées sur commandes	13 907	-
Autres Créances - Fournisseurs débiteurs	26 673	-
Autres Créances - Avances terrain diverses	26 636	-
Autres Créances - Avances et prêts au personnel	4 155	-
Autres Créances - Créances Sociales	6 453	-
Autres Créances - Etats, Impôts & Taxes Assimilées	23 877	-
Autres Créances - Produits à recevoir	72 642	-
Autres Créances - Débiteurs divers	7 125	-
Autres créances	167 561	-
TOTAL	181 469	-

2.2. DETAIL DU PASSIF

2.2.1. DETAIL DES FONDS PROPRES

LIBELLE	Situation en début d'exercice	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Situation en fin d'exercice avant affectation du résultat
Autres réserves	148 318	-6 823	-	141 494
Résultat	-6 823	6 823	-16 447	-16 447
TOTAL FONDS PROPRES	141 494	-	-16 447	125 047

Le résultat d'Epicentre dégagé à la clôture de l'exercice précédent est intégralement affecté en report à nouveau, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 12 juin 2019.

2.2.2. DETAIL DU PASSIF EXIGIBLE

2.2.2.1. Fonds dédiés

LIBELLE	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Autres fonds dédiés	0	37 587		37 587
TOTAL	0	37 587	0	37 587

Les fonds dédiés enregistrés à la clôture des comptes correspondent à un versement anticipé réalisé par la Fondation MSF, pour la réalisation d'une étude fièvre jaune, qui s'achèvera en 2020.

2.2.2.2. Provisions pour risques et charges

LIBELLE	Montant en début d'exercice	Dotations aux provisions	Non utilisées	Montant en fin d'exercice
Provision pour risques charges	1 907	2 650	-1 907	2 650
TOTAL	1 907	2 650	-1 907	2 650

Il est constitué d'une provision pour risque de change sur les créances et dettes.

2.2.2.3. Dettes

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

2.2.2.3.1. Dettes groupes MSF

LIBELLE	MONTANT
MSF-Logistique	49 618
MSF-France	1 469 706
TOTAL	1 519 324

2.2.2.3.2. Dettes Autres sections MSF

LIBELLE	MONTANT
MSF-Australie	5 523
MSF-Belgique	76 436
MSF Canada	22 377
MSF-Hollande	225 724
MSF-International	3 116
MSF-Espagne	12 413
MSF-Suède	1 012
MSF-Suisse	158 325
MSF-UK	25 499
MSF-USA	240 217
TOTAL	770 643

Les dettes autres sections MSF sont composées principalement par des refacturations du personnel Epicentre décentralisé, de charges diverses refacturées liées aux projets de recherche Epicentre et également d'un financement de MSF USA non consommé.

2.2.2.3.3. Dettes fournisseurs

LIBELLE	MONTANT
Fournisseurs facture à recevoir	17 527
Fournisseurs Terrain Etrangers	29 750
Fournisseurs	166 206
TOTAL	213 482

Les dettes fournisseurs sont composées principalement par des factures non échues au 31/12/2019 .

2.2.2.3.4. Dettes fiscales et sociales

LIBELLE	MONTANT
Dettes fiscales et sociales - Personnel	9 031
Dettes fiscales et sociales - Impôts et taxes, versements assimilés	66 337
Dettes fiscales et sociales - Organismes sociaux	286 734
Provisions congés payés, CET, précarité	1 037 795
TOTAL	1 399 896

2.2.2.3.5 Financements perçus d'avance

LIBELLE	MONTANT
ANRS	51 859
DNDI-HAT	73 212
IPAS	46 761
SAVE THE CHILDREN	9 670
SGUL-UNIVERSITE DE BORDEAUX	33 862
SGUL-PERSISTER	13 932
TOTAL	229 296

2.2.2.3.6 Produits constatés d'avance

LIBELLE	MONTANT
BOUISSON	133 352
CEPI PREPARATION ESSAI VACCINAL	235 209
CEPI-LSHTM	3 181 253
CEPI-LSHTM-MRC	678 879
DNDI-HAT	137 616
DNDI-LIVING STUDY	13 555
DNDI-LOLIPOP	15 509
EDCTP-OXFORD UNIVERSITY	729 384
EDCTP-UNIVESITE DE BORDEAUX	860 515
GARDp	115 071
HARVARD	255 755
IPAS	104 342
INSTITUT PASTEUR	146 626
SGUL-RIFASHORT	7 977
SGUL-UNIVERSITE DE BORDEAUX	582 154
UNITAID-HARVARD	8 011
TOTAL	7 205 210

Un changement de méthode comptable a été appliqué au cours de cet exercice aux financements octroyés par les bailleurs publics institutionnels et les organismes privés.

Jusqu'au 31 décembre 2018, les financements des bailleurs de fonds publics et institutionnels et des autres organismes privés étaient comptabilisés en produits dans le compte de résultat à hauteur des dépenses éligibles engagées sur l'exercice dans le cadre des contrats concernés. La part de financement attribuée, non consommée et non reçue en fin d'exercice était inscrite en hors bilan, pour un montant équivalent, en "engagements reçus" et en "engagements données". A compter de l'exercice 2019, ces financements sont comptabilisés en produits lors de la notification des financements. Les montants notifiés et non encore reçus à la date de clôture sont inscrits en créances dans le poste "Financements institutionnels à recevoir". La quote-part de financement non consommée à la clôture fait l'objet d'une comptabilisation en "Financements reçus d'avances" ou en "Produits constatés d'avance".

2.3. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

2.3.1. Résultat d'exploitation

Epicentre constate un déficit d'exploitation : de 16 447 euros.

Le total des charges d'exploitation est de 15 359 953 euros et les produits s'élèvent à 15 386 181 euros.

2.3.2. Résultat financier

Les pertes de change de l'exercice s'élèvent à 57 570 euros et les gains de change à 22 140 euros provenant principalement des dettes et créances provenant des missions de l'association.

2.3.3. Résultat exceptionnel

2.3.3.1 Charges exceptionnelles

LIBELLE	MONTANT
Difference de caisse	-70
V.C.N Eléments actifs cédés	1 044
Pertes sur créances irrécouvrables	1 719
Dettes sociales sur exercices antérieurs	21 133
TOTAL	23 826

2.3.3.1.1. Produits exceptionnels

LIBELLE	MONTANT
Produits de cession d'éléments d'actifs immobilisés	936
Recettes exceptionnelles terrain	14 370
Ventes de matériel terrain	41 515
TOTAL	56 820

2.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

2.4.1 Engagement en matière de financements

L'association Epicentre ne constate pas d'engagements hors bilan sur l'exercice 2019. En effet, l'ensemble des engagements sur les contrats signés avec des partenaires institutionnels et privés, représentant les financements non utilisés au 31/12/2019, ont été cette année valorisés et intégrés dans les comptes d'Epicentre (voir 2.2.2.3.5 Financements perçus d'avance).

2.4.2 Engagements en matière de pensions et de retraites

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice clos représentent un montant de : 178 259 euros.

Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes d'Epicentre.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le montant des honoraires au titre de l'exercice 2019 s'élève à euros 9.900 HT.

3.2. EFFECTIFS

Les effectifs équivalents temps plein de l'association Epicentre présents au siège sur l'exercice 2019 s'élèvent à :

- 60.72 pour le personnel du siège
- 15.08 pour le personnel international

Les effectifs équivalents temps plein de l'association Epicentre présents sur le terrain sur l'exercice 2019 s'élèvent à :

- 247.86 pour le personnel national
- 22.26 pour le personnel international

3.3. LES 3 PLUS HAUTES REMUNERATIONS VERSEES EN 2019

Les trois plus hautes rémunérations brutes des cadres, versées en 2019 par Epicentre se sont élevées à 253 954 Eur en cumul annuel.

- Emmanuel BARON : 86 646 Eur
- Rebecca GRAIS : 84 310 Eur
- Klaudia PORTEN : 82 998 Eur

Ces rémunérations contiennent les salaires et le cas échéant, les congés payés et indemnités versés dans le cadre des départs.

Source : D.S.N (Déclaration Sociale Nominative).

Ces cadres ne perçoivent que des revenus salariaux. Ils ne bénéficient d'aucune autre rémunération accessoire (prime, avantage en nature).

Leur rémunération est versée sur 13 mois.

3.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration d'Epicentre ne sont pas rémunérés pour leur fonction d'administrateur.

3.5. EVENEMENTS POST CLOTURE : IMPACTS ET CONSEQUENCES DU COVID19 SUR LES COMPTES 2019 ET LA CONTINUTE DE L'EXERCICE 2020.

L'épidémie de coronavirus qui sévit depuis décembre 2019 n'a pas eu d'impacts sur l'exercice 2019. Depuis que l'OMS a reconnu le caractère pandémique de l'épidémie le 11 mars 2020, l'ensemble des collaborateurs d'Epicentre est mobilisé pour assurer la continuité des projets. Nous poursuivons nos activités d'épidémiologie de terrain et nos projets de recherche à destination des personnes vulnérables, en appui à Médecins sans frontières (MSF).

Cependant, comme la situation l'impose, des conditions inhabituelles de travail et des mesures appropriées ont été mises en place pour notre personnel du siège ainsi que dans nos centres de recherche au Niger et en Ouganda. Il est impossible à l'heure actuelle de déterminer en volume financier quelles seront les conséquences du Covid sur l'activité et les comptes annuels 2020 de l'organisme, mais nous savons d'ores et déjà que certains projets vont être décalés dans le temps et que notre portefeuille d'activités va être impacté. Il est également à prévoir que certains moyens de télécommunication vont être renforcés pour maintenir des capacités de travail à distance.